



COMMISSION SCOLAIRE
DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP
Mille et un regards... Une vision!

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT PERMETTANT LA PARTICIPATION À DISTANCE À UNE SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES OU DU COMITÉ EXÉCUTIF

(Articles 169, 182 et 392 *Loi sur l'instruction publique*)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le *Règlement permettant la participation à distance à une séance du conseil des commissaires ou du comité exécutif* adopté par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 14 avril 2015 entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 22 avril 2015.

Éric Choinière, avocat
Secrétaire général